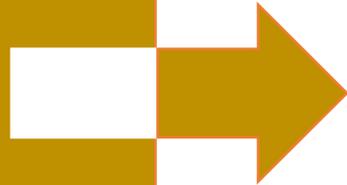


MODÉRER LA VITESSE POUR LUTTER CONTRE LE BRUIT ROUTIER

Rue de l'Avenir

Vendredi 30 septembre 2022

PLAN DE LA PRÉSENTATION



1. Contexte genevois
2. La stratégie de vitesse : principes et cartes
3. La consultation cantonale
4. L'enquête publique
5. La mise en œuvre

CONTEXTE GENEVOIS

120'000

le nombre d'habitants confrontés à des niveaux de bruit dépassant les normes fédérales

89%

pourcentage du réseau routier cantonal assaini par la pose de revêtements phonoabsorbants

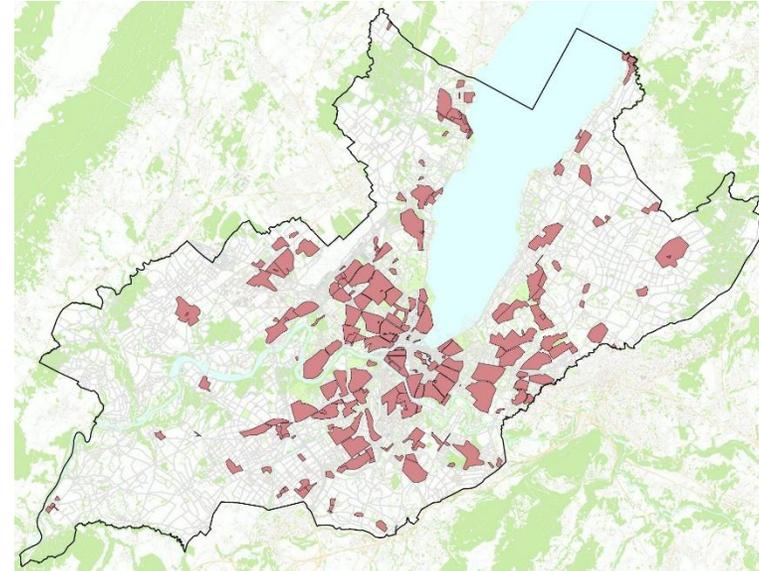
3

C'est le rang qu'occupe le canton de Genève s'agissant du nombre de personnes exposées au bruit routier excessif

RÉGLEMENTATIONS EN PLACE

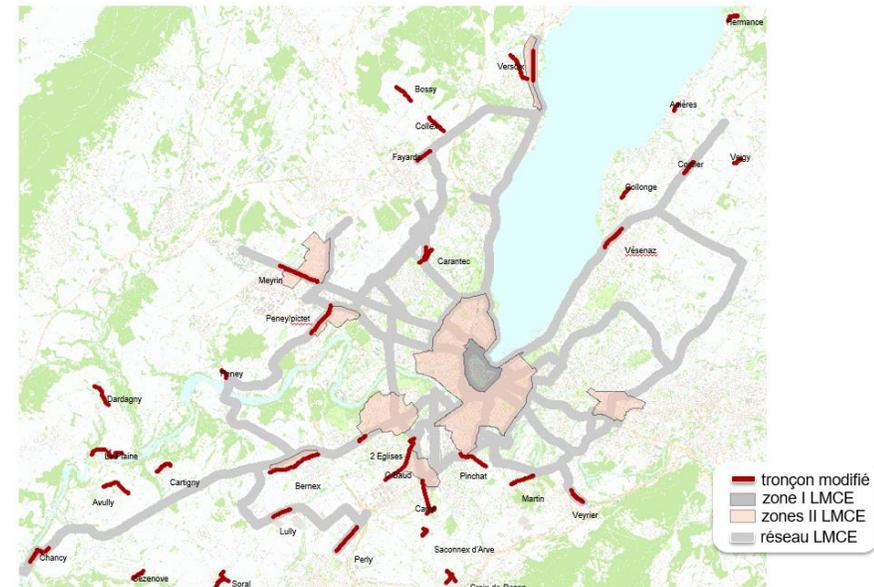
Zones 30

Environ 250 zones 30 et de rencontre en place actuellement, mais des objectifs différents



LMCE

Article 7, al 6.c) : *"une limitation à 30 km/h sur les axes primaires et secondaires traversant les localités est favorisée, dans le respect des conditions prescrites par le droit fédéral."*



OBJECTIFS ET IMPACTS DE LA NOUVELLE STRATÉGIE

- Réduction du bruit moyen de 2 à 3 dB(A)
- Diminution des pics de bruit
- Bénéfice pour la qualité de vie
- Limitation du nombre de décisions d'allègements
- Diminution de la gravité des accidents de la route
- Cohérence avec les attentes de plusieurs communes en termes de modération de trafic sur certains axes

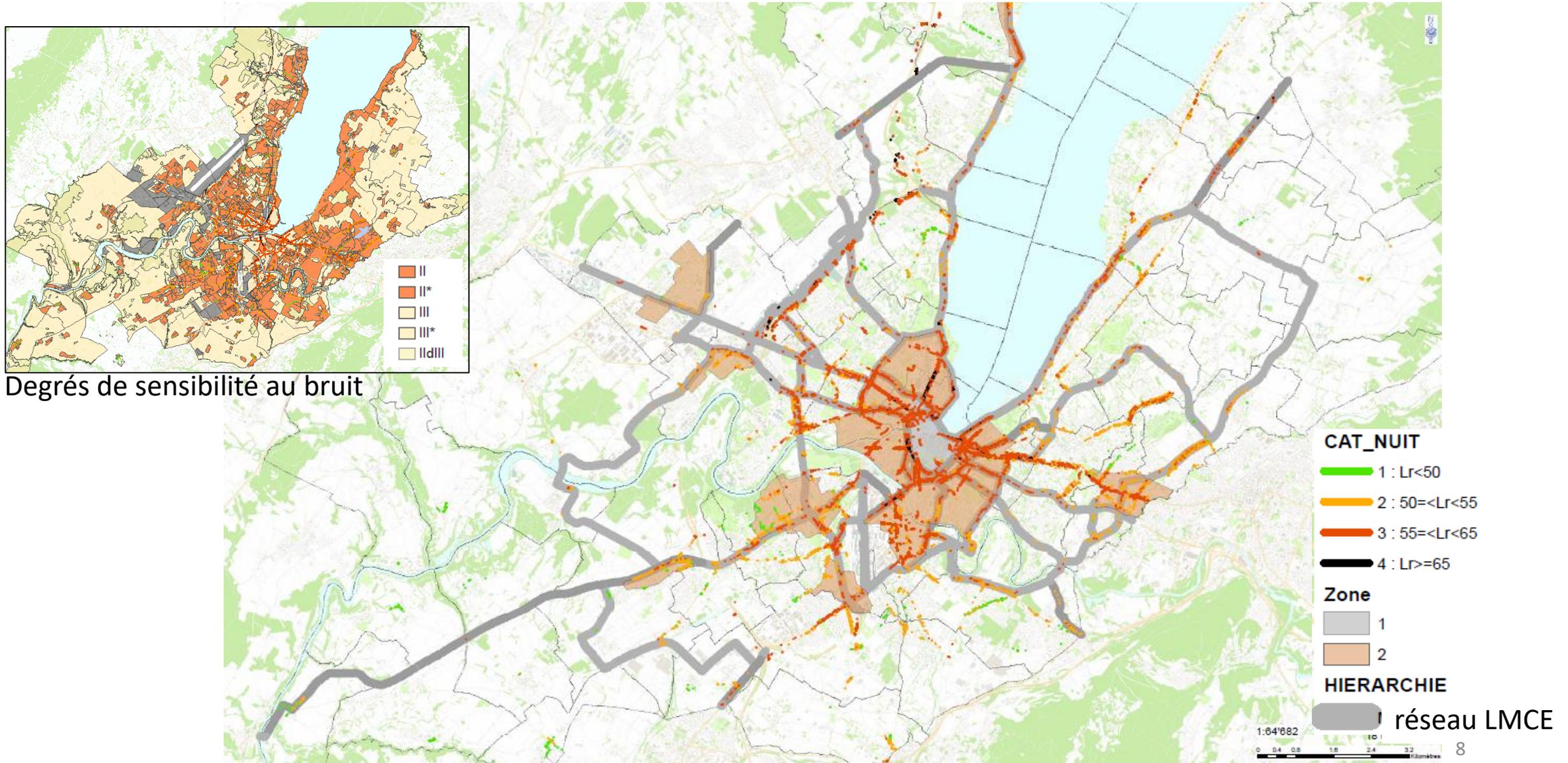
STRUCTURE DE LA STRATÉGIE EN PHASE AVEC LA LMCE

TYPOLOGIE LMCE (en grisé, application stricte LMCE)	ACTUEL	PROPOSITION	
		JOUR	NUIT (22h - 6h)
ZONE I AXES STRUCTURANTS (rue de Chantepoulet, bvd. J-Dalcroze, etc.)			
ZONE I QUARTIERS (St-Gervais, Cité, etc.) (Hors zones piétonnes)	 	 	
ZONE II AXES STRUCTURANTS (rue de la Servette, av. Pictet- de-Rochemont, rte de Thônex, rue F.-Jacquier, etc.)	 		
ZONE II QUARTIERS (St-Jean, Champel, Jonction, Onex, Meyrin, etc.) Hors zones piétonnes	 	 	

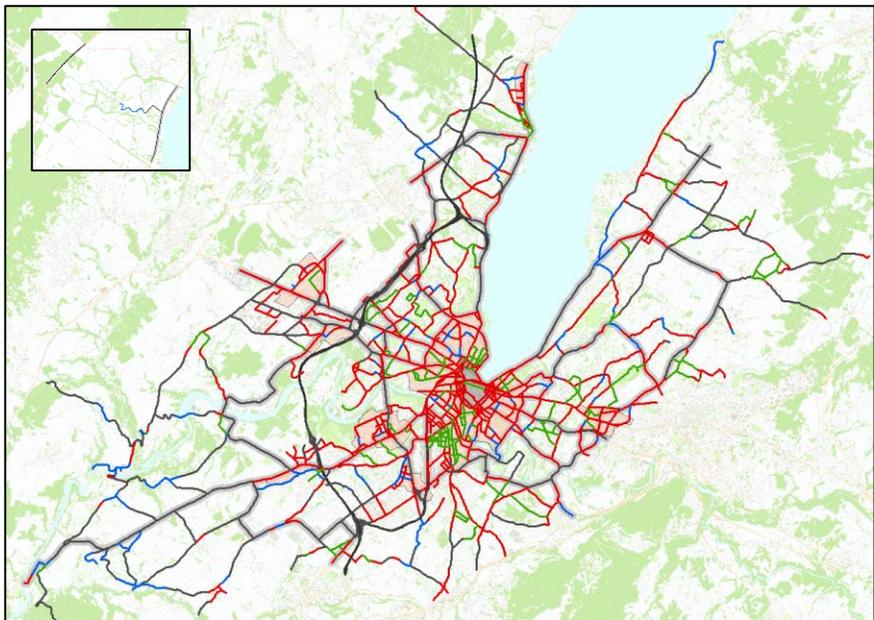
TYPOLOGIE LMCE (en grisé, application stricte LMCE)	ACTUEL	PROPOSITION	
		JOUR	NUIT (22h - 6h)
CEINTURE URBAINE (U lacustre, rue Hoffmann, rte du Pont-Butin, rte de Saint- Julien, av. Louis Aubert, etc.)	 		
TRAVERSÉES LOCALITÉS (Versoix, Russin, Soral, Cologny, Hermance, etc.)	 	 	
AUTRES AXES STRUCTURANTS (rte de Lausanne, rte de Vernier, rte de Saint-Julien, rte de Jussy, rte de Thonon, etc.)	 	 	

* seulement en cas de dépassement de bruit la nuit

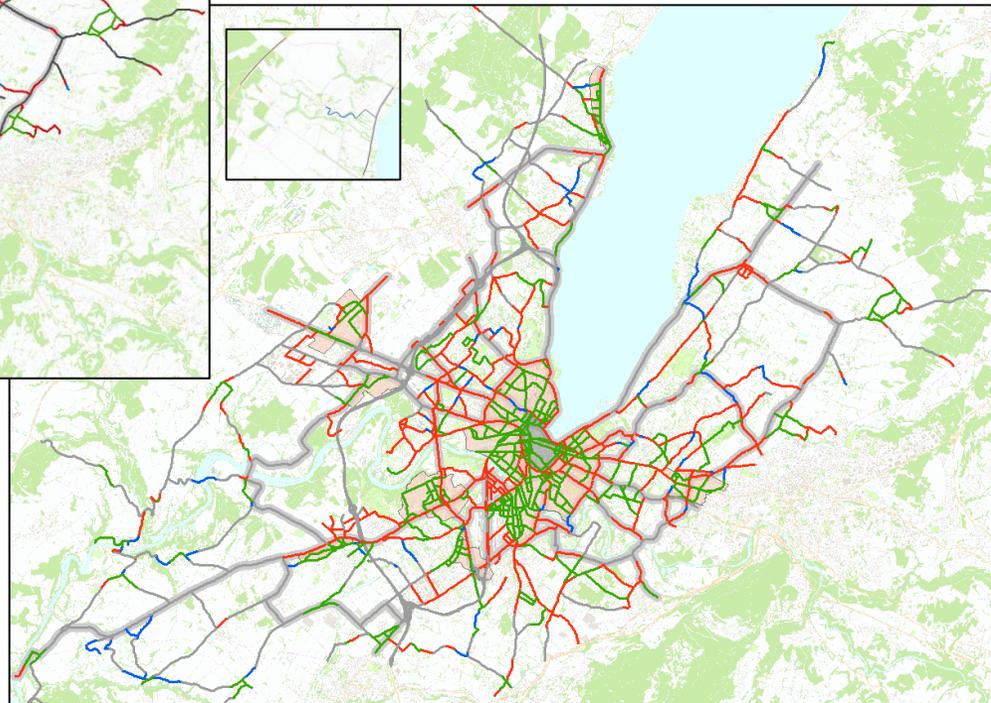
LE CADASTRE DU BRUIT ET LE RESEAU LMCE



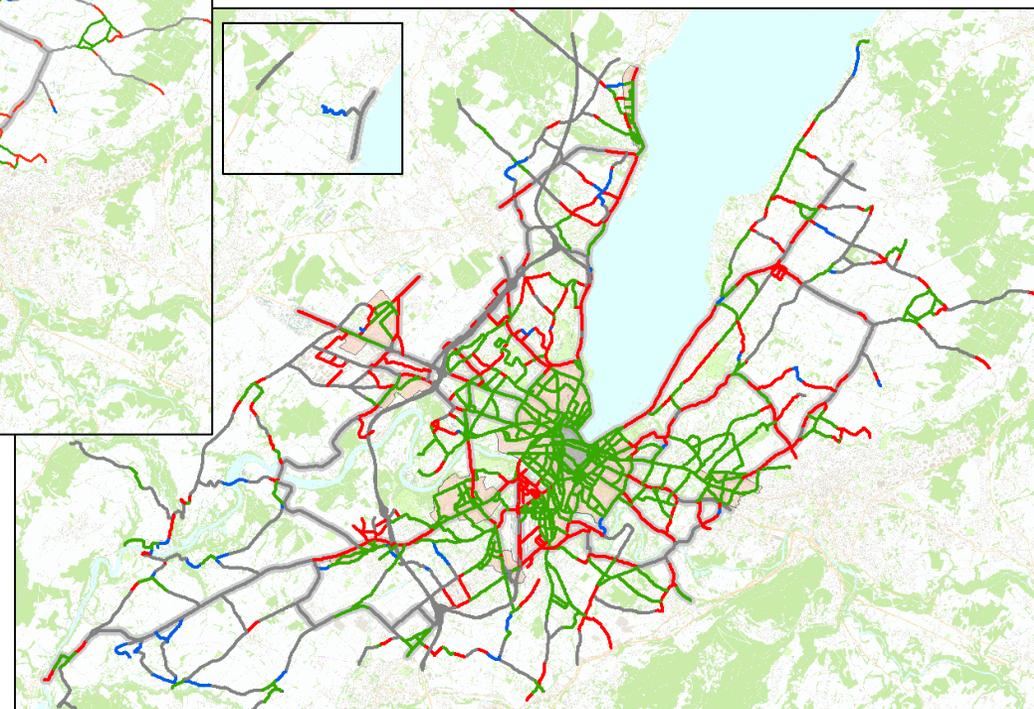
EVOLUTION DES VITESSES RÉGLEMENTAIRES



VITESSES ACTUELLES



NOUVELLES VITESSES DE JOUR



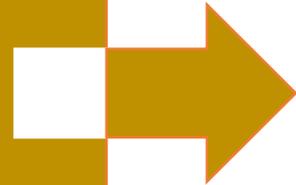
NOUVELLES VITESSES DE NUIT

Légende :

vitesse autorisées

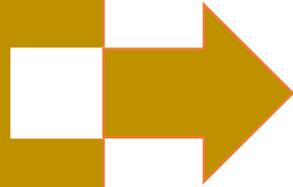
-  30 km/h ou moins
-  40 km/h
-  50 km/h
-  60 km/h ou plus
-  Réseau structurant LMCE

LA CONSULTATION CANTONALE



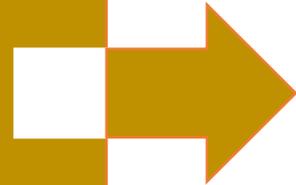
- Au printemps 2021
- Par questionnaire – type consultation fédérale
- 115 réponses reçues et analysées
- Près de 80 % favorable à une diminution de la vitesse pour lutter contre le bruit routier
- Problématiques mises en exergue et traitées avant mise à l'enquête publique
- Benchmark autres villes

L'ENQUÊTE PUBLIQUE



- Au printemps 2022
- 25 courriers d'observation reçus, dont plusieurs communes avec des demandes complémentaires
- Réponses individualisées
- Prise en compte des remarques si conforme aux principes de la stratégie
- Adaptation des axes soumis à la stratégie

PROCHAINES ÉTAPES



AUTOMNE 2022

Publication de l'arrêté de réglementation de la circulation dans la Feuille d'Avis officielle pour les axes routiers concernés par une modification de vitesse.

JUSQU'À FIN 2022

Si la procédure ne fait pas l'objet de recours, elle se déploiera en priorité dans la zone I LMCE ainsi que sur les axes routiers en dépassement des valeurs d'alarme selon l'OPB.

DÉBUT 2023

Déploiement sur les autres axes

- ✓ Pose des panneaux de signalisation
- ✓ Adaptation de la régulation des carrefours

MERCI DE VOTRE ATTENTION